

## Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation dans la rue des Bateliers, rue Mathias Schou afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant le montage d'un échafaudage. Il est porté à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

---

Lieu : **rue des Bateliers, rue Mathias Schou**  
Début : **mardi, 21. mai 2024 à 08:00**  
Fin : **mardi, 18. juin 2024 à 16:00**  
Motif : le montage d'un échafaudage  
Règlement : GRE-100-2024

---

Grevenmacher, le 10. mai 2024

La secrétaire communale adjointe,  
contreséing Art. 74 de la loi communale

  
Carole Clemens



La bourgmestre,

  
Monique Hermes